

Conseil municipal du 05 juin 2026

Début à 20h35

Présents : PASTOUREL Serge, AMARGER Agnès, CHAUVEL Pascal, BADUEL Guillaume, CROZATIER Grégory, BOULET Edith, JARLIER Guillaume, LO COMTE Claude, RODIER Manon

Absentes représentées : FALVET Elodie donne pouvoir à BOULET Edith
CHEYNOUX MARLIAC Claire donne pouvoir à AMARGER Agnès

Ordre du jour :
PV du 07/05/26 validé à l'unanimité

1) Désignation d'un délégué et trois suppléants pour l'élection des sénateurs prévue le 27/09/2026 à bulletins secrets

Serge PASTOUREL est candidat pour être délégué et est élu à l'unanimité.
Agnès AMARGER, Pascal CHAUVEL et Guillaume JARLIER sont candidats pour être suppléants et ont été élus à l'unanimité dans cet ordre respectif.

2) Délibération relative au droit de préemption urbain

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à préempter.

3) Délibération relative aux demandes d'urbanisme faites par le Maire

Serge PASTOUREL ne prend pas part au vote et quitte la séance.
Le conseil municipal désigne, à 9 votes pour et une abstention, Pascal CHAUVEL comme personne autorisée à signer les documents d'urbanisme.

4) Désignation d'un correspondant incendie et secours

Claude LO COMTE a été désigné à l'unanimité comme correspondant incendie et secours.

5) Délibération relative à la demande d'un Barnum à la Région

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer la demande d'un barnum à la Région.

6) Délibération relative à la signature d'une convention de droit avec RAMADIER Laurent

La délibération concerne les parcelles ZL59 et ZL56, situées au pont du Pradal afin de pouvoir accéder aux berges du cours d'eau.

Il s'agit d'effectuer une coupe de végétation, un arrachage de souches, et mettre en place un enrochement pour recentrer l'écoulement dans l'axe du pont, protéger la berge et éviter les risques d'obstruction par les végétaux.

Voté oui à l'unanimité.

7) Questions diverses

- Financement d'une plaque funéraire pour Vincent BEAUFORT, agent communal de 1995 à 2012.
- Passage de l'expert à l'appartement situé au 1 rue du Rocher du Merle suite à un dégât des eaux. Le contrat prend en charge les frais de recherche de fuite (126 € TTC) ainsi que les travaux de remise en état de la cuisine (4 683,37 € TTC).
Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'installation d'une VMC.
- La commune de Saint-Poncy propose de travailler en commun pour faire les fossés (à définir)
- La porte de la salle des fêtes ainsi que le réfrigérateur ont été réparés.
- Le barillet de la porte d'entrée de l'école a été changé.
- Thierry a nettoyé les escaliers qui montent au lotissement.
- Demande de devis pour refaire la route du chemin des Pleaux à La Fageole.
- 8 000 € de vente de bois pour la coupe de la section de La Fageole.
- Demande de visios lors des conseils municipaux : elles sont interdites lors des conseils municipaux depuis le 01/05/2022, seules les visios pour les commissions sont acceptées (art L2121-22-1A du Code Général des Collectivités Territoriales)

Tour de table :

- Il y a beaucoup d'herbe au cimetière
- Les tables de la salle polyvalente ont été rangées sales.
- La mairie va faire passer un papier pour savoir qui sont les personnes qui seraient présentes pour effectuer une journée citoyenne afin de nettoyer les villages de la commune.
- Voitures qui passent trop vite dans La Fageole.
- 2 Bouches à clés du Pradal n'ont pas été remises, elles doivent être changées.

Clôture à 23h10